



Pour avoir refusé d'accréditer un ambassadeur homosexuel dans son territoire, le Cameroun devient subitement la cible du président américain pour non-respect des droits de l'Homme. La récente sortie du président américain, Joe Biden, aux Nations-Unies suscite moult questionnements au sein de l'opinion publique camerounaise. Décryptage.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le président des Etats-Unis, Joe Biden, semble avoir une perception toute particulière des droits de l'Homme. Il y a de cela quelques jours en effet, de nombreux observateurs décontenancés ont regardé et écouté le président américain à la tribune des Nations-Unies, à l'occasion de la 76ème session de son Assemblée générale. L'occasion faisant le larron, Joe Biden est magistralement apparu comme un fervent défenseur des droits de l'Homme. Seulement, ce qui n'a échappé à personne, c'est que le successeur du truculent Donald Trump à la Maison Blanche s'est appesanti sur les droits des personnes Lesbiennes, Gay, Bisexuelles et Transgenres (Lgbt), comme il est consacré de les designer. Ce terme a en effet remplacé dans les années 90 le terme « gay » jugé trop restrictif. Selon nos sources, le sigle Lgbt permet ainsi de désigner une orientation sexuelle (Lgb), mais aussi une identité de genre (T). Au cours de sa sortie à la tribune des Nations-Unies en début de semaine dernière, Joe Biden en a profité au passage pour tancer vertement le Cameroun et régler des comptes à ses autorités qui, depuis plusieurs mois, se refusent à accréditer sur leur territoire, l'ambassadeur américain nommé par Joe Biden. En fait de diplomate nommé à Yaoundé, il s'agit d'une personne ouvertement homosexuelle et désireuse de s'installer dans la ville aux 7 collines avec son compagnon.

Toutefois et à en croire nos sources généralement très bien informées, avant que cette affaire ne soit mise sur la place publique, les autorités de Yaoundé auraient pourtant usé de tous les canaux diplomatiques habituels, afin d'expliquer à la partie américaine qu'il était à la fois culturellement et juridiquement impossible qu'un tel couple s'installât dans la capitale camerounaise, ni ailleurs dans son territoire. D'ailleurs, estiment certains observateurs avertis, sur le plan culturel le terme « homosexualité » n'a de semblable dans aucune de la multitude de langues parlées au Cameroun. Cela voudrait donc dire que cette pratique ne fait pas partie des us et costumes du terroir. Par ailleurs, sur le plan juridique, cette vision des rapports sexuels contre nature, déviante, est criminalisée au Cameroun par la loi. Et par conséquent, elle est illégale. En effet, aux termes de l'article 347 bis du Code pénal camerounais, promulgué par la loi N°2016/007 du 12 juillet 2016, « est puni d'un emprisonnement de six (06) mois à cinq (05) et d'une amende de vingt mille (20 000) francs, toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe. » « Avant que je sois président, l'article 347 punissait cette chose, ce délit », avait clairement déclaré le président Paul Biya à la presse dans la cour de l'Élysée après une rencontre avec l'ancien président français, François Hollande. Alors question : comment le Cameroun pourrait-il donc adouber un individu, fût-il l'ambassadeur des États-Unis, manifestant et revendiquant avec ostentation son orientation sexuelle, sans travestir son substrat sociologique originel, ni enfreindre sa propre législation ? Vécue comme un crime de lèse-majesté, cette position du Cameroun et de son président semble avoir heurté le nouveau locataire de la Maison Blanche, au point où ce dernier décide de recourir au prétexte facile devenu au fil des années et au gré de ses intérêts son arme habituelle de déstabilisation des États, à savoir : les droits de l'Homme !

SCANDALE

Pourtant au même moment, de nombreux observateurs voient encore ces images qui tournent en boucle sur les chaînes de télévision du monde. Des images qui mettent en scène des gardes-frontières américains du Texas, sur le Rio et sa région à la frontière avec le Mexique, terrorisant des migrants. Il s'agit en réalité de hordes de migrants haïtiens, affamés, exténués, désarmés et désespérés que ces cowboys comme dans un western, repoussent, juchés sur leurs chevaux, leur tournant autour en claquant frénétiquement leurs lasso, comme à l'époque de la conquête du Far West. Il s'agit, à défaut de repousser directement « ces indésirables », tout au moins de capturer ces pauvres hères en quête d'une lueur d'espoir et de les renvoyer dans un pays fortement sinistré sur les plans politique, sécuritaire, sanitaire, alimentaire et économique. Alors questions : de quels droits de l'Homme parle Joe Biden ? Le président américain voudrait-il nous faire croire que sa perception des droits de l'homme est à géométrie variable ? Pour nos observateurs, c'est une véritable honte, un scandale en mondovision qui aura curieusement laissé le président américain indifférent. Néanmoins, soutiennent d'autres observateurs, il existe encore aux États-Unis des hommes d'honneur, des humains tout court. C'est le cas avec un certain Daniel Foote, l'émissaire américain à Haïti qui, à la vue de ces images atrocement cruelles, violentes et qu'il qualifie d'inhumaines, n'aura trouvé mieux que de démissionner de son poste. Pour ce diplomate américain, ce qui est inhumain est une négation aux droits de l'Homme. Une cinglante gifle à Joe Biden, subitement autoproclamé défenseur universel des droits de l'Homme. Pour nos observateurs, le président Paul Biya n'a plus besoin de s'attarder sur cette attaque du président américain sur la tribune des Nations-Unies.

La Nouvelle